

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1281/SG/FP accordant un congé annuel au Directeur d'Electricité de Djibouti, le mettant en mission et prévoyant son intérim.

n° 75-1281/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
25 juin 1975

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1975

Date du numéro
10 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Un congé annuel de deux mois est accordé, pour compter du 16 juillet 1975, à M. Jean-Pierrè Braneyre, ingénieur en Chef du corps autonome des Travaux Publics, Directeur d'Electricité de Djibouti, pour en jouir à Noaïllan (33). Art. 2.— M. Braneyre effectuera une mission en métropole du 16 au 20 septembre 1975 pour y étudier avec Electricité de France-Dafeco, Comsip Entreprise et les Chantiers de l'Atlantique divers problèmes techniques intéressant la Centrale Electrique de Boulaos.